

**Approbation des plans de constructions militaires
dans le cadre de la procédure ordinaire d'approbation des plans
concernant la construction de places de parc pour véhicules civils,
place d'armes de Bure**

du 1^{er} novembre 2006

Se basant sur la demande de armasuisse Immobilier du 15 février 2006, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé la construction de places de parc pour véhicules civils à la place d'armes de Bure (JU) sous certaines charges.

Notification

La décision sera adressée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours elle est à disposition pour consultation sur internet à l'adresse <http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/de/home/departement/organisation/gensec/ru/mpv/aktuelle.html>; une copie peut aussi être demandée auprès du secrétariat général du DDPS, 3003 Berne.

Voies de recours

Un recours de droit administratif peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal Fédéral, 1000 Lausanne 14, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM¹).

14 novembre 2006

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ LF du 3 fév. 1995 sur l'armée et l'administration militaire (RS 510.10).

Approbation des plans de constructions militaires dans le cadre de la procédure ordinaire d'approbation des plans concernant la construction de places de parc pour véhicules civils, place d'armes de Bure

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2006
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	45
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	14.11.2006
Date	
Data	
Seite	8476-8476
Page	
Pagina	
Ref. No	10 140 083

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.